



### **CAPA du vendredi 22 juin 2018 : classe exceptionnelle**

Aujourd'hui se tient la CAPA avancement à la classe exceptionnelle. Avant d'en venir au sujet principal de la CAPA en elle-même, nous souhaitons nous exprimer sur le contexte dans lequel elle se tient :

De jour en jour, le tableau s'assombrit pour la fonction publique et plus généralement pour les services publics. Nous sommes tous ici concernés :

- Remise en cause du dialogue social et du paritarisme
- Gel de la valeur du point d'indice qui pénalise les agents du service public à nouveau annoncé, en plus du report des mesures du PPCR et du rétablissement du jour de carence
- Baisse du recrutement dans la fonction publique et recours croissant aux personnels non titulaires mal payés, précarisés et recrutés au contrat.

Jusqu'où irons-nous ? Ici et là, on voit bien que les services publics sont exsangues, que les agents sont épuisés et méprisés.

L'Éducation nationale n'y échappe pas : Au mépris de la mobilisation des psychologues EDO pour la sauvegarde du service public d'orientation de l'Éducation nationale, la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a été votée et l'article 10 adopté. En marche donc, le démantèlement de l'ONISEP, le transfert des Dronisep aux régions et la fermeture prochaine de nombreux CIO !

En haut lieu, on nous assure reconnaître notre travail et notre professionnalité sur le terrain, les hommages fleurissent – je vous rassure, en toute discrétion- quand il s'agit de nous solliciter sur des questions sensibles telles que Parcoursup. Mais M. Blanquer nous nomme encore « conseillers d'orientation », « personnels d'orientation » et on ne cesse de nous seriner que l'orientation ne marche pas, que les CIO reçoivent tout au plus 6 personnes par jour ! Du mépris et du dénigrement !

Pourtant, l'administration ne peut pas fermer les yeux sur notre détermination, fruit de notre histoire et de notre attachement à la profession. Partout les voix s'élèvent, se font entendre et ne faiblissent pas ! Les PsyEN sont en effet au CIO comme en établissements conscients de ce qu'ils peuvent apporter aux élèves pour leur permettre de cheminer dans leurs projets de formation scolaire et professionnelle en collège, en lycée, en LP et dans l'enseignement supérieur. Ils ont le soutien des parents d'élèves, des équipes

d'établissement et de nombreux chefs d'établissement. Il n'est pas concevable que le ministère ne l'entende pas et se mette aux commandes du bulldozer qui conduira à la destruction de nos services. Il n'est pas concevable non plus que le droit de grève soit contesté, que des personnels subissent des pressions : il s'agit encore d'un droit élémentaire ! C'est en conscience que des collègues prennent la décision de se mettre en grève, que cela plaise ou non à l'administration.

Aujourd'hui, cette CAPA traite des carrières. A ce propos, nous tenons à rappeler que Concernant le régime indemnitaire des PsyEN, la FSU demande toujours l'harmonisation des régimes indemnitaires des deux spécialités afin que les 2 spécialités soient traitées à égalité et soient également attractives. Si le versement des indemnités EP a été régularisé dans un grand nombre d'académies, l'académie de Créteil ne verse aux PsyEN-EDA travaillant en REP plus qu'une part forfaitaire annuelle de 1734 euros alors qu'auparavant ils percevaient 2312 euros. Nous demandons le maintien du versement de l'indemnité REP ou REP + comme c'était le cas pour eux les années passées. Nous sommes demandeurs d'informations et d'échanges avec l'administration : il s'agirait que les psychologues de la spécialité **EDA aient un.e interlocuteur/trice au niveau du rectorat, et leur permettre de l'identifier**. En effet, nous l'avons déjà souligné, cette nouvelle intégration dans la gestion rectorale n'a été évidente ni pour l'administration et ses personnels, ni pour les psychologues. Il reste encore des incertitudes en matière de gestion des carrières, des postes, de frais de déplacement, de tutorat de stagiaires ou de formation continue, de remplacement. Un groupe de travail, nous permettrait d'y voir plus clair entre ce qui relève des DSDEN et du rectorat.

Concernant cette CAPA:

Encore une fois, nous rappelons que la FSU porte la revendication **d'un rythme unique de progression pour tous.T**. Tous.tes les psychologues n'auront pas accès à la classe exceptionnelle durant leur carrière, seule une minorité en bénéficiera, ce qui crée une inégalité importante dans la profession. Le SNUipp-FSU et le SNES-FSU s'opposent à la notion de mérite avancée par l'administration. Comment croire que le mérite puisse être juste et objectivement mesuré pour promouvoir ou écarter les collègues de l'accès à la hors classe ou à la classe exceptionnelle, alors que les avis littéraux dont nous avons connaissance se ressemblent et qu'ils aboutissent à des avis variés allant de satisfaisant à excellent pour une même personne en fonction de l'évaluateur (DASEN, IEN-IO, Recteur). Parfois, ces avis ont changé entre deux campagnes en trois mois de temps pour une même personne par le même évaluateur??

Quelle est la valeur de l'appréciation donnée quand les collègues EDA n'ont pas été inspectés depuis longtemps (moyenne d'une inspection chez les psychologues : 7 ans) et que les inspecteurs ne les connaissent pas (pas de rapports d'activité demandés ni de réunions régulières des RASED ou des pôle de ressource) ? Pour les EDO, pour le moment, du fait du faible taux de collègues à la hors-classe lié à l'histoire, les DCIO sont quasi-exclusivement concernés. Les critères d'accès pour le vivier 1 ne sont pas opérants pour le corps des PsyEN et l'ancienneté dans la fonction de psychologue n'est pas prise en compte : par exemple un directeur d'école devenu psychologue depuis peu de temps pourra prétendre au vivier 1 quand un psychologue ayant de nombreuses années d'ancienneté en sera écarté. Ce qu'**On veut nous faire prendre pour de la valeur professionnelle n'est en fait qu'un instrument de management voire de new management**.